

## Préparation de l'évaluation de la 2ème phase de la politique des pôles de compétitivité

La Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCI) et la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) ont mandaté les cabinets BearingPoint, Erdyn et Technopolis pour évaluer la deuxième phase de la politique nationale des pôles de compétitivité (2009-2012) dans le cadre d'un appel d'offres européen.

Conformément au [cahier des charges de cette évaluation](#), des entretiens ont été programmés entre les évaluateurs et :

- > **les parties prenantes de chaque pôle de compétitivité** (membres de la gouvernance des associations des pôles, des équipes d'animation, adhérents, etc.) ;
- > **les acteurs clés de cette politique au niveau national** (représentants des ministères financeurs et d'agences, organismes nationaux de recherche et de formation, grands groupes membres des pôles, etc.) ;
- > **les acteurs clés de cette politique au niveau régional** (services de l'Etat, collectivités territoriales, etc.).

Les évaluateurs s'appuient également sur l'étude de données existantes et sur l'analyse d'informations recueillies à partir de questionnaires spécifiquement élaborés par le consortium et complétés par les pôles et leurs adhérents.

### Une évaluation riche d'enjeux

L'objectif de cette évaluation est d'éclairer les choix du gouvernement à l'issue de la deuxième phase de la politique des pôles (2009-2012). Elle permettra notamment d'améliorer le dispositif de soutien aux pôles de compétitivité et de décider du maintien ou non du label de chacun des pôles. Pour cela, l'évaluation comporte deux volets qui s'alimentent réciproquement :

- > **une analyse de l'efficacité du dispositif national** de soutien public et d'accompagnement des pôles de compétitivité ;
- > un examen de l'activité, de la performance et des projets de **chaque pôle de compétitivité**.

L'évaluation de la politique nationale des pôles de compétitivité permettra de mesurer la pertinence de cette politique et sa cohérence. Elle apportera aussi des éléments de réponse sur les premiers impacts économiques et technologiques de cette politique : mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés issus des projets de R&D des pôles, dépôts de brevets, création de valeur ajoutée, d'emplois et d'entreprises, etc.

L'évaluation individuelle des pôles permettra de rendre compte de manière objective de la dynamique et des résultats des 71 pôles de compétitivité. Elle permettra aussi de mettre en évidence les facteurs de succès en termes de pilotage stratégique, de faciliter la diffusion de bonnes pratiques entre les pôles et d'identifier les axes de progression prioritaires.

### Une évaluation décidée lors du [CIADT du 11 mai 2010](#)

La réalisation d'une deuxième évaluation de la politique nationale des pôles de compétitivité a été décidée lors du [Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire \(CIADT\) du 11 mai 2010](#).



MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
ET DES RELATIONS  
AVEC LES  
COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES

